

ANNEXE 3
ELECTIONS AUX CONSEILS DES ECOLES DOCTORALES
Scrutin du mardi 9 décembre 2025 à 9 heures
au jeudi 11 décembre 2025 à 16 heures
LISTE DES CANDIDATURES

Les listes doivent obligatoirement être accompagnées d'une déclaration de candidature individuelle signée de chaque candidat.

Pour l'élection des représentants des doctorants, une copie de la carte d'étudiant et une copie de la pièce d'identité doivent être jointes IMPERATIVEMENT à la déclaration de candidature, ou à défaut un certificat de scolarité accompagné d'une photocopie de la pièce d'identité.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **mardi 25 novembre 2025 à 12 heures**.

(Attention, cette date est impérative. Aucune modification de liste ne sera possible après cette date).

Intitulé de la liste :

Conseil de l'Ecole Doctorale :

Représentée par :

Soutenue par :

Dépôt d'une profession de foi : oui non

N° de téléphone :

Indiquer les candidats par ordre préférentiel (écrire en lettres capitales)

N°	NOM	PRENOM	H ⁽¹⁾	F ⁽¹⁾
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

(1) Respecter l'alternance hommes / femmes dans l'ordre choisi et cocher la case correspondante

Fait à

le

Signature du délégué de liste

Cette liste doit être adressée :

- Soit en main propre, contre récépissé, à la DAJI (Bureaux 305 ou 306 du bâtiment Présidence)
- Soit être transmises par voie électronique à l'adresse mail suivante : daji-elections@univ-grenoble-alpes.fr.

L'envoi doit comporter les éléments suivants :

- le formulaire récapitulatif de liste,
- les formulaires de candidatures individuelles accompagnées de la carte étudiante et de la copie de la pièce d'identité ou à défaut un certificat de scolarité accompagné d'une photocopie de la pièce d'identité,
- si dépôt d'une profession de foi, le document afférent sous format pdf,
- si dépôt d'un logo, le document afférent.